

Les seigneurs de Marestmontiers

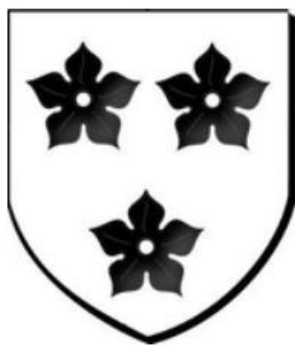
La plus grande partie de la seigneurie appartenait au prieur du lieu, cela depuis 1077, date de la création du prieuré.

Il restait bien sûr quelques domaines n'appartenant pas aux religieux, ce sont des fiefs laïcs dont le plus ancien seigneur est Jean de Potron en 1229.

La famille de Mailly eu possession d'un fief à Marestmontiers. Thibault était l'un des membres de cette très grande famille, il était également le seigneur de Malpart et Gratibus, il meurt en 1616, son fils Jacques devint héritier, il vendit le domaine à la famille Gouffier en 1625.

Monsieur de Caboche, seigneur de Montauvillers fit l'acquisition du domaine de Marestmontiers en 1750 pour la somme de 23.000 livres, il possédait déjà le fief de la Folie-Guérard et le fief de l'Alval ; aujourd'hui encore, il existe un bois qui porte ce nom et qui faisait partie de l'ancien fief.

Il y avait encore un dernier seigneur dans la commune, le duc d'Aumont qui possédait le fief de Hangest qui consistait en censives sur un certain nombre de maisons du pays. Ce domaine relevait de la Salle du Roi à Montdidier.



Caboche : d'argent à trois quintefeuilles de sable.

Revenons au fief de Montauvillers, il appartenait déjà en 1574 à Nicolas de Caboche. La famille conserva le domaine avec ceux de la Folie-Guérard et de l'Alval jusqu'en 1783, date à laquelle une descendante, Catherine Rosalie de Caboche, épousa Charles-Félix d'Ainval, seigneur dudit lieu. Les domaines et les biens des nobles furent vendus lors de la révolution de 1789. Charles Félix d'Ainval, donc ancien seigneur de Montauvillers et de l'Alval, dut émigrer. Rentré en France après l'amnistie de 1802, il se retira à Maresmontiers et fut nommé maire en 1808.

Au retour des Bourbons, en 1814, il fut créé vicomte et reprit son rang dans la Compagnie des Gendarmes du Roi. En 1815, durant les cent jours de Napoléon, il suivit le roi qui s'était réfugié à Gand en Belgique. Après la bataille de Waterloo, il rentra à Marestmontiers. En 1816, il prit sa retraite, fut nommé chevalier de la légion d'honneur et reprit ses fonctions de maire jusqu'en 1830.



En 1897, Montauvillers était un hameau qui regroupait sept habitants. Le domaine comprenait un élégant manoir du XVIII^e. Il avait été élevé par la famille de Caboche. Le corps des logis était encadré de deux ailes plus basses, un fronton marquait le centre de la façade. Une ferme importante, des prairies et des bois côtoyaient la demeure. Après la révolution, au XIX^e, la propriété appartenait à la famille Jametel. Louis Gustave était propriétaire foncier et agriculteur. Il fut élu maire de Marestmontiers.

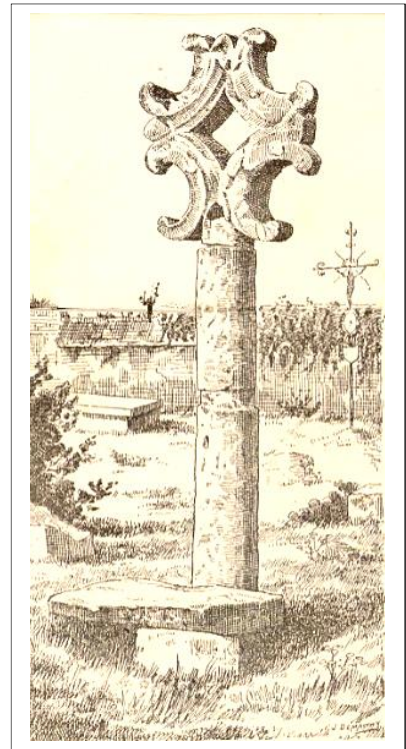


Il devint avocat à la cours d'appel de Paris. Ce candidat républicain cumula les mandats, conseiller général en 1876, puis député. Le 6 août 1886 il devint président du conseil général de la Somme et termina sa carrière politique en janvier 1891. Le château fut entièrement détruit par les bombardement de l'été 1918.

La croix du cimetière des moines

Le calvaire de Maresmontiers abritait un splendide calvaire de grés. La croix légèrement pattée était formée de quatre arcs de cercle placés de manière tangentielle, Un losange en formait le centre. Nous retrouvons le même calvaire en Bretagne à Camoël, commune du Morbihan, mais aussi dans un autre cimetière bien plus éloigné puisque situé en Irlande du nord dans l'île de Devenish Lough Erne où l'abbaye est du VI^e.

En 1921, la Société des Antiquaire de Picardie demanda la restauration du monument. Le maire, bien embarrassé, avoua que la croix n'existait plus. En effet, des employés allemands, employés au comblement de trous d'obus, s'en étaient servi comme remblais. Avait-elle été détruite en 1918 ?



Le moulin de Marestmontiers

Il existait à Marestmontiers un moulin bien pittoresque, il datait du XVIII^e.

Il était construit en pans de bois et torchis, assis sur un soubassement de briques. La rivière des Trois-Doms entraînait sa roue hydraulique en bois de châtaignier, le seul bois qui ne pourri pas au contact de l'eau. Elle mesurait 4,20 mètres de diamètre et 2 mètres de largeur et nécessitait une chute d'environ 2 mètres de hauteur. Deux paires de meules en écrasaient le blé.

Au moyen-âge, les coûts de construction et d'entretien d'un moulin à eau étaient très élevés, ils appartenaient le plus souvent au seigneur local ou à une abbaye. Les habitants du village devaient y moudre leurs grains moyennant une taxe qui relevait des droits de banalité.



Cadastre napoléonien de 1830, côté sud du village.



Vue du moulin en 1919, le pont est à proximité.

Les Vignes de Marestmontiers

Vers 1750, les vignes de Marestmontiers présentaient la répartition suivante, d'après un plan de l'époque.

Les lieux dits où se trouvaient les vignes sont : les Cailloux, l'Ecu, les Perreux, le Douair, le Travert, les Fleurettes, la Gayette. Toutes ces vignes se trouvaient au nord-ouest du village dans les zones les mieux exposées au soleil et dont le terrain pouvait correspondre aux besoins de la vigne.

Au lieu-dit « Les Cailloux », se trouvait la vigne à la croix.

A « l'Ecu », les vignes Rabullots, la vigne à la fosse, les Cajottes, le champ Allan ; soit un total de 372 vergées.

Au « Perreux », les Patignièrès, la vigne à la vache ; soit un total de 295 vergées.

Au « Douair », la vigne des Douaires, les Maladreries.

Au « Travert » le Travert, le Busepot, la Pommelle.

Au « Fleurettes », les Fleurettes.

A la « Gayette », aux Gayettes, la Voie Marette, les vignes aux Bois.

Pour les quatre derniers lieux-dits, la surface était de 191 vergées.

La **vergée** est une ancienne unité de mesure de superficie. Elle correspond toujours à un quart de l'acre, c'est-à-dire environ 1000 mètres carrés.

Dans les revenus non afferchés de l'Eglise de Marestmontiers, d'après M. Darsy, nous trouvons trois barriques de vin valant 60 livres ; où il y a des vignes, il y a un pressoir, ici au prieuré.

Il n'y avait plus de vignes après la révolution française de 1789, on la remplaça par des pommiers, pour les fruits, mais aussi le cidre.

Nous retrouvons tous ces lieux dits dans le cadastre napoléonien de 1830.



Un chroniqueur de Montdidier, Scellier, écrit de nombreux ouvrages sur l'histoire de la région. Il était marchand drapier. Dans ses temps libres, il rédigea de nombreux articles qui manquent de sérieux. Il ne faut pas prendre au comptant tout ce qu'il raconte car il avait un sens de l'humour assez surprenant. Scellier évalue à 10 journaux le petit vignoble de Marestmontiers vers 1750.

On l'estimerait davantage, écrit-il, si le vin ne sentait pas la savate.

Nous verrons ensuite que l'histoire ne lui donne pas raison.

Les Mémoires de Scellier forment douze gros volumes in-quarto d'une écriture très-lâche.

Les trois premiers ont rapport exclusivement à la ville ; le quatrième concerne les paroisses dépendantes de l'élection.